



Circonscription de Maromme

Localité : Le Houlme

Nom de l'école : École Aragon-Prévert

Date de la réunion : 26 mars 2013

Séance ouverte à 18 h. 05 ; levée à 20 h

- **Présents :**

Membres du Conseil des Maîtres :

Mme Catherine Bellot

Mme Julie Brasseur

Mme Sonia Cousarier

Mme Géraldine Deniaud

M. Germain do Marcolino

Mme Odile Dumaine-Godart

Mme Brigitte Gosselin

M. Jérôme Michel

M. Laurent Rousseau

Mme Virginie Thébault

Membres du Comité de Parents :

M. Julien Verkinder

Mme Marylène Verkinder

Mme Virginie Malandain

Mme Danièle Petit

Mme Guylaine Prézot

Mme Fanny Karmann

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Alain Alexandre

Représentant la municipalité du Houlme : Mme Florence Cornu, premier adjoint au Maire

Excusés : M. Smadja, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Mme Corinne Fabulet, M. Sébastien Gallot, M. Jean-Claude Letellier, parents d'élève.

M. Marc Helloin, Mme Mélanie Dupont-Djenet, enseignants

Compte-rendu établi par : M. Germain do Marcolino, président du Conseil d'école

Secrétaires de séance : M. Jérôme Michel, enseignant

M. Julien Verkinder, parent d'élève



Le compte-rendu du précédent conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

1 – rythmes scolaires :

M Do Marcolino informe des différents points (Modification des aides personnalisées, et nouveaux horaires possibles...) et signale la demande de report en 2014 décidé par le Conseil municipal, qui doit être approuvé par le DASEN.

Mme Deniaud s'interroge pour les horaires concernant la classe de CLIS.

Est posé le problème des familles qui travaillent, ceux de la garderie le mercredi matin et de la cantine.

Mme Cornu explique qu'au niveau budgétaire, cela est très difficile à mettre en place. Les coûts supplémentaires ne peuvent être pris sur le budget actuel 2013.

Ce ne seront que des ateliers, pas de garderie, mais pas non plus de pratiques culturelles et artistiques.

L'aide aux devoirs est-elle possible ? A voir ?

2 – loi sur la refondation de l'école

Les 25 points sont présentés par M. Do Marcolino :

- **Mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation et faire évoluer les pratiques pédagogiques**

1 - La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation

2 - Une nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation

- **Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités**

3 - Un rééquilibrage des moyens en faveur du primaire

4 - La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes"

5 - Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans

6 - La redéfinition des missions de l'école maternelle

7 - La création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en oeuvre de la réforme des rythmes.

- **Faire entrer l'École dans l'ère du numérique**

8 - La mise en place d'une éducation au numérique

9 - La création d'un service public de l'enseignement numérique

10 - L'élargissement du domaine de l'exception pédagogique*

11 - La clarification de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

- **Faire évoluer le contenu des enseignements**

12 - La redéfinition du socle commun et l'élaboration de nouveaux programmes

13 - La création d'un Conseil supérieur des programmes

14 - L'introduction d'un enseignement moral et civique

15 - La mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle

16 - L'enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire



- **Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège**
 - 17 - La réaffirmation et la redéfinition du système des cycles d'enseignement
 - 18 - Une transition école-collège facilitée
 - 19 - Une aide aux élèves en difficulté repensée
- **Permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions**
 - 20 - La rénovation du collège unique
 - 21 - L'instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
 - 22 - La réforme de la carte des formations professionnelles initiales
- **Mieux associer les partenaires de l'École et mieux évaluer le système éducatif**
 - 23 - La mise en place des projets éducatifs territoriaux
 - 24 - Une association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
 - 25 - La création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

*l'exception pédagogique, c'est la possibilité de citer des œuvres d'auteurs (littéraires, artistiques) avec une certaine réserve et pour une nécessité pédagogique.

Il y aura une nouvelle définition du socle commun et une modification des programmes, ainsi, par exemple, l'enseignement d'une langue vivante sera-t-il obligatoire dès le cours préparatoire.

Cette loi, votée par l'assemblée nationale, sera discutée au sénat cet été.

Un changement important concerne l'accueil des deux ans, ce qui peut être favorable pour les houlmois en terme de carte scolaire, en espérant une ouverture à Lurçat.

3 – Nouvelle école

Présentation de cette nouvelle école, des différents lieux (classes, partie administrative, salle informatique, garderie, BCD sur deux niveaux..)

Les enseignants ont visité ce chantier mardi 19 mars en présence des architectes :





Une réflexion est engagée sur le fonctionnement prochain, du midi, de la fermeture à clef de l'école. M. do Marcolino indique que des réunions sur le fonctionnement commun - les enseignants, les services municipaux, les parents, etc - seront absolument nécessaires avant l'entrée dans les nouveaux locaux.

Mme Cornu informe qu'il n'y aura pas de subventions du Conseil Général pour cette nouvelle école. Il s'agit d'un manque à gagner de 580 000 euros. La municipalité est déçue mais garde un petit espoir, elle fait tout son possible pour mener à bien le projet mais il est possible qu'il y ait quelques changements. Un inventaire rapide va être nécessaire pour réduire les frais, faire des fiches par salle (informatique, BCD...). Fin juin, il serait souhaitable que tout soit finalisé.

Le budget mobilier s'élève à 140000€. Il ne faut pas oublier que tout le matériel incendie et le matériel d'entretien entrent dans ce budget pour une part importante.

Pour la sécurité des enfants, cette école sera fermée, mais il ne sera pas possible de surveiller les entrées, d'où la demande auprès de la mairie d'un employé communal. Mme Cornu signale que cette demande ne pourra aboutir.

4 – Traversée de la rue Quillebeuf

Avec la mise en service de la nouvelle école se posera la question de la traversée de la rue Quillebeuf, le midi, pour les cantiniers. Le passage piéton actuel débouche sur un mètre de dégagement, puis un mur. Sachant que 180 élèves de primaire, ainsi que de très nombreux élèves de maternelle, seraient amenés à l'emprunter chaque jour, cela pose un grave problème de sécurité.





Cela ne permettrait pas de mettre rapidement en sécurité un groupe si une voiture folle, par exemple, venait à surgir.

D'où la proposition éventuelle, émise par M. Guest, adjoint aux travaux, de création d'un nouveau passage entre le boulodrome et le Cailly, près du pont :



Quelques interrogations sur la nouvelle école

Nom de la nouvelle école ? Tout le monde pense qu'elle s'appellera Aragon-Prévert, mais la décision officielle n'a pas été prise. Les enseignants, en tout cas, souhaitent qu'elle conserve son nom.

Informations sur la nouvelle dénomination des rues autour de l'école :

- L'école sera située 1, rue Gilbert Grenier.
- Le chemin aggro-vélo le long du Cailly s'appellera allée Georges Sand.
- La voie interne dans le parc des Bergeronnettes s'appellera Impasse Colette.

Il faudra communiquer sur les règles de stationnement et de dépose rapide autour de l'école avant sa mise en service.

5 – Questions diverses

- Interrogation sur la répartition des classes l'année prochaine ? On ne peut répondre pour l'instant, on sait qu'il y aura un gros effectif prévu pour le cycle 3 l'année prochaine. S'ajoutent à cela les nouveaux lotissements : Résidence du Manoir, rue du général de Gaulle, 40 logements, et résidence des bergeronnettes, près de la nouvelle école, 36 logements.
- Le Directeur souhaite que la mairie lui communique les numéros de téléphone des familles qui viennent pré-inscrire un enfant. Cela permet, particulièrement pendant les périodes de vacances, de fixer un rendez-vous aux familles en dehors de la cohue des jours de rentrée.
- Le 22 mai, jour travaillé, il y aura les services de cantine et de garderie.
- L'autre jour rattrapé sera le 5 juillet.



6 - AEHL

- Fête du livre le 14 mai, installation lundi midi, mercredi (ludokiosque), vendredi soir (spectacle le petit Ouest)
- L'arrêt du prêt des livres sera à déterminer selon la livraison de la nouvelle école.

7 - Coopérative

- 5 753 euros en caisse actuellement à la coopérative
- Bénéfice des photos de classe : 922 €, du loto galettes : 1980 €

8 - Projets

- **Clis, CP et CE1** : sortie à la maison des forêts.
- **CE2** Classe eau : subvention 600 euros + 200 euros qui seront versés par la coopérative.
Des projets n'ont pas été menés dans les sorties suite aux comportements de certains élèves.
- **CM1/CM2 et CM2** Classe de découverte à Asnelles pour les CM1/CM2 et CM2 (50 élèves en tout) du 27 au 31 mai 2013, qui s'inscrit dans un projet « itinéraire pour la paix »,
 - visite au mémorial de Caen
 - activités char à voile, environnement à la mer
 - visite des cimetières américain et allemand...

La mairie a mis à disposition trois animateurs et participe au financement du projet.